



Conseil des droits de l'homme

14^e session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel

Bénin

Genève, le 25 octobre 2012

Déclaration de la Suisse

Madame la Présidente,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation du Bénin et la remercie pour le rapport national qu'elle a présenté lors de son 2^{ème} examen périodique universel.

La Suisse salue l'abolition de la peine de mort en 2011 et félicite le Bénin pour son adhésion en juillet dernier au 2^{ème} Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort. **La Suisse recommande de commuer les peines des détenus dans le couloir de la mort.**

La Suisse se réjouit que le Bénin fasse des efforts sur le plan juridique afin de diminuer les discriminations à l'encontre de groupes de population particulièrement vulnérables, mais est préoccupée par l'application insuffisante de ces lois. **Nous recommandons au Bénin, par l'application systématique de lois existantes, de prendre des mesures concrètes afin de sensibiliser la population à l'illicéité de pratiques traditionnelles préjudiciables, comme les mutations génitales féminines ou le meurtre d'enfants handicapés.**

La Suisse reconnaît les efforts déployés par le Bénin pour garantir une scolarité gratuite à tous. Dans le but d'atteindre cet objectif, **la Suisse recommande au Bénin de créer des conditions permettant aux filles de fréquenter l'école sans discrimination. Nous recommandons aussi de prendre des mesures afin d'augmenter le taux de scolarisation, notamment dans les régions rurales.**

Je vous remercie, Madame la Présidente.